

DEPARTEMENT d'INDRE et LOIRE **EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Arrondissement de Chinon

-----  
**MAIRIE**  
**de**  
**ST NICOLAS DE**  
**BOURGUEIL**  
**37140**

L'an deux mille dix-huit  
Le vingt-huit du mois de mars à 19 h 00  
Le conseil municipal de la Commune de ST NICOLAS DE BOURGUEIL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la mairie, sous la présidence de M. Christel COUSSEAU, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/02/2018  
Date de l'affichage de la convocation : 22/02/2018

Membres	15
Présents	14
Représentés	0
Votants	14

Présents : MM. COUSSEAU Christel, CORNET Dominique, GARCIA Brigitte, MABILEAU Philippe, RAGUENEAU Françoise, TOURNEUX André, ORY Sophie, OSSANT Alain, HERSARD Annie, GUENESCHEAU Patrick, TARRONDEAU Blandine, BERGER Sébastien, HUET Jeanine, BUSTON Gabriel.  
Absents excusés : SAINT MARC Karine.  
Secrétaire de séance : Alain OSSANT.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2018.

**DCM-2018-10 – COMPTE DE GESTION 2017 DU CCAS**

Considérant la délibération du Conseil municipal n° D2017-10-59 du 12 octobre 2017 relative à la clôture du budget CCAS au 31 décembre 2017, il revient au Conseil municipal de la commune d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du CCAS pour l'année 2017,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du CCAS de l'exercice 2017 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget 2017 ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion du CCAS dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DCM-2018-11 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU CCAS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L 2121-14.

Considérant la délibération du Conseil municipal n° D2017-10-59 du 12 octobre 2017 relative à la clôture du budget CCAS au 31 décembre 2017, il revient au Conseil

municipal de la commune d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du CCAS pour l'année 2017,

Hors de la présence de Monsieur le Maire le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Dominique CORNET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Christel COUSSEAU, Président du CCAS et Maire de la commune, après s'être fait présenter le budget primitif, de l'exercice considéré,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Articles	Dépenses	BP 2017 + DM	Réalisé 2017
6232	Fêtes et cérémonies	4 500.00 €	4 335.16 €
<b>TOTAL</b>	<b>Chap. 011</b>	<b>4 500.00 €</b>	<b>4 335.16 €</b>
6562	Aides	150.00 €	150.00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	627.00 €	600.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>Chap.65</b>	<b>777.00 €</b>	<b>750.00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 277.00 €</b>	<b>5 085.16 €</b>

Articles	Recettes	BP 2017 + DM	Réalisé 2017
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 190.76 €	
<b>TOTAL</b>	<b>Chap. 002</b>	<b>1 190.76 €</b>	<b>0.00 €</b>
7474	Subvention commune	4 086.24 €	5 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>Chap.74</b>	<b>4 086.24 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 277.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>

Résultat 2017 :

Résultat hors reports 2016	-85.16 €
Rappel Résultat reporté 2016	1 190.76 €
<b>Résultat 2017 / excédent de fonctionnement</b>	<b>1 105.60 €</b>

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **VOTE** à l'unanimité et arrête les résultats définitifs rappelés au présent.
- **INDIQUE** que les résultats de clôture de l'exercice 2017 sont repris au budget primitif 2018 de la commune de Saint-Nicolas de Bourgueil :
  - Excédent de fonctionnement (R002) : 1 105.60 €

#### **DCM-2018-12 – COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET COMMUNAL**

##### **Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de la commune de l'exercice 2017 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui

de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget 2017 ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Arrivée de Blandine TARRONDEAU*

### **DCM-2018-13 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET COMMUNAL**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L 2121-14.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Hors de la présence de Monsieur le Maire le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Dominique CORNET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Christel COUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Résultat d'exercice 2017**

##### **Fonctionnement**

Recettes	955 418.02 €
Dépenses	-701 016.85 €
Report n-1 - budget communal	<u>178 666.35 €</u>
<b>Résultat - Excédent de fonctionnement</b>	<b>433 067.52 €</b>

##### **Investissement**

Recettes	694 225.79 €
Dépenses	-971 719.44 €
Report n-1	<u>147 682.28 €</u>
<b>Résultat - Déficit d'investissement</b>	<b>-129 811.37 €</b>

##### **RAR 2017**

Recettes	48 168.00 €
Dépenses	<u>-143 033.73 €</u>
<b>Résultat</b>	<b>-94 865.73 €</b>

Besoin en financement de la section d'investissement :

**Résultat d'investissement + Résultat RAR -224 677.10 €**

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds

de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNAIT** la sincérité des Restes-à-réaliser
- **VOTE** à l'unanimité et arrête les résultats définitifs rappelés ci-dessus.

### DCM-2018-14 – AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BUDGET COMMUNAL 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2017 du budget communal aux montants suivants :

#### **Résultat d'exercice 2017**

##### **Fonctionnement**

Recettes	955 418.02 €
Dépenses	-701 016.85 €
Report n-1 - budget communal	178 666.35 €
<b>Résultat - Excédent de fonctionnement</b>	<b>433 067.52 €</b>

##### **Investissement**

Recettes	694 225.79 €
Dépenses	-971 719.44 €
Report n-1	147 682.28 €
<b>Résultat - Déficit d'investissement</b>	<b>-129 811.37 €</b>

##### **RAR 2017**

Recettes	48 168.00 €
Dépenses	-143 033.73 €
<b>Résultat</b>	<b>-94 865.73 €</b>

Besoin en financement de la section d'investissement :

**Résultat d'investissement + Résultat RAR -224 677.10 €**

### BILAN

Déficit	Résultat d'investissement - D001	129 811.37 €
	1068 - affectation du résultat	224 677.10 €
Excédent	résultat de fonctionnement 2017 - R002	208 390.42 €
	résultat de fonctionnement CCAS 2017 - R002	1 105.60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 433 067.52 € selon la répartition suivante :
  - en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 224 677.10 €,
  - en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 209 496.02 €.

### DCM-2018-15 – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;  
 Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 :

	Taux	Produit attendu (état 1259)
- Taxe d'habitation	10.85%	136 493.00 €
- Taxe Foncière (bâti)	16.79%	135 076.00 €
- Taxe Foncière (non bâti)	41.96%	140 436.00 €

- **CHARGE M.** le Maire de la mise en œuvre de cette délibération

### **DCM 2018-16 – BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET COMMUNAL**

Vu l'avis de la commission des finances du 13 mars 2018,  
 Vu le projet de budget primitif 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 142 253.02 €	1 142 253.02 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	948 475.68 €	948 475.68 €
Total	2 090 728.70 €	2 090 728.70 €

*Monsieur Sébastien BERGER précise qu'après vérification, il s'avère que l'alarme incendie initialement prévue au budget à l'opération 336-rénovation du groupe scolaire n'est pas obligatoire ni nécessaire. Monsieur le Maire ajoute que les crédits prévus pour ces travaux (750 €) seront réaffectés ultérieurement à d'autres travaux.*

### **DCM-2018-17 – VOTE DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS**

Vu l'avis de la commission finances du 13 mars 2018,  
 Vu la présentation des comptes de résultat justifiant de l'emploi des subventions accordées l'année précédente,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions suivantes au titre de l'exercice 2018 :

SUBVENTIONS	BP 2018
ADMR	250.00
APE école publique SNB	800.00
Anciens combattants	400.00
ASSAD	250.00
Comice Agricole	126.00
Comité des fêtes (Ceps o'folies)	2 000.00
Comité des fêtes (Ceps o'folies) exceptionnel	1 000.00
Comité des fêtes remboursement repas artificiers 14/07	180.00
Com' une image	1 700.00
Collège Ronsard séjour linguistique (30 € x 19 élèves)	570.00
GIC Forêt Bourgueilloise	200.00
Gymnastique volontaire	350.00
La Grappe vermeille	400.00
NAFSEP	100.00
Football	2 000.00
Tennis	450.00
Vocalia	300.00
<b>TOTAL</b>	<b>11 076.00</b>

- **PRECISE** que la subvention octroyée au collège Ronsard pour leur séjour linguistique est de 30 € par élèves ayant participé au séjour.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2018.

*Monsieur Sébastien BERGER demande les montants des subventions attribuées à l'association Com'une image par les autres communes du Bourgueillois. En effet, au vu du montant alloué par la Commune de Saint Nicolas de Bourgueil qu'il ne remet pas en cause, il souhaite que l'association soit plus présente sur la Commune et notamment lors du feu d'artifice et Ceps o'folies.*

*Monsieur le Maire précise que le montant de la subvention votée en faveur du GIC Forêt Bourgueilloise ne sera versée qu'après remise en état des chemins abîmés lors de la chasse que l'association a organisée le mois dernier.*

*Il ajoute que la subvention exceptionnelle de 1000 € votée en faveur du comité des fêtes pour l'organisation de Ceps o'folies ne versée qu'ultérieurement et uniquement en cas de besoin avéré de l'association.*

#### **DATES A RETENIR :**

- Assemblée générale du syndicat des vins vendredi 30/03/2018 à 16h30
- Ouverture des plis suite à l'appel d'offre pour la rénovation du cabinet médical mardi 3/04/2018 à 14h00
- RV avec La Poste jeudi 12/04/2018
- Restitution de l'analyse des offres cabinet médical le 13/04/2018
- Expertise suite au sinistre concernant les feux tricolores le 16/04/2018 à 9h30
- Prochain Conseil Municipal le 16/04/2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La présente séance du 28 mars 2018 contient 8 délibérations numérotées de 10 à 17

Les délibérations ont été affichées et adressées au contrôle de légalité le 29/03/2018.

Le Maire,  
Christel COUSSEAU



CORNET Dominique		HERSARD Annie	
GARCIA Brigitte		GUENESCHEAU Patrick	
MABILEAU Philippe		TARRONDEAU Blandine	
RAGUENEAU Françoise		BERGER Sébastien	
TOURNEUX André		HUET Jeanine	
ORY Sophie		BUSTON Gabriel	
OSSANT Alain			